

les entreprises de transport maritime américaines ont dû faire face à un ralentissement des échanges internationaux. Dans certaines parties des États-Unis, certaines petites banques régionales qui avaient de lourds engagements dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ont été très durement touchées. En effet, les réductions de dettes et les dispositions particulières en matière de provisions décidées en 1986 par les banques canadiennes à l'égard de ce secteur ont dépassé les provisions générales constituées dans le cadre de prêts gouvernementaux à risques. Ces mesures ont porté en 1986 sur un montant total de 3,4 milliards de dollars canadiens.

Selon les banquiers canadiens, les mesures prises par les banques pour se constituer des réserves ont provoqué une réduction des bénéfices ainsi qu'une diminution des dividendes et des prix du capital social des actionnaires. On peut aussi supposer qu'elles ont coûté très cher à l'économie et aux consommateurs canadiens, les banques ayant financé ces mesures en exagérant l'écart entre les taux d'intérêt et en augmentant leurs frais de service.

Le Comité a certes réussi à trouver quelques chiffres bruts sur les engagements des banques canadiennes dans le Tiers monde; mais il lui a été impossible de savoir exactement combien chaque pays devait aux différentes banques, sauf dans le cas des grands débiteurs. Comme nous l'avons indiqué, les banques ne constituent pas de provisions pour la dette individuelle de chacun de leurs débiteurs. Elles ont plutôt des provisions générales consolidées, qui constituent une sorte de fonds d'auto-assurance. Il est par ailleurs compréhensible que les banques commerciales ne tiennent pas à affecter des provisions à des prêts particuliers, ce qui risquerait d'affaiblir leur position dans les négociations de rééchelonnement. Ainsi, même si les faits attestent la gravité du problème pris dans son ensemble, les renseignements qui nous ont été fournis ne concernent que les pays les plus endettés.

Le Comité a constaté que les banques canadiennes divulguent tous les renseignements dont elles disposent à l'inspecteur général des banques. Les membres du Comité considèrent que l'obligation faite aux banques de constituer des provisions dans le cas des pays énumérés est fondée et que les banques s'y soumettent. Néanmoins, le Comité s'est posé la question de savoir dans quelle mesure les provisions actuelles sont suffisantes et a recommandé que l'inspecteur général envisage d'accroître le pourcentage requis. (Voir à ce sujet le chapitre 7.)

Les montants d'APD dus au Canada

L'ACDI détient actuellement un total d'un peu plus de 3 milliards de dollars canadiens de créances au titre de l'APD, répartis en 400 prêts environ. Les pays africains lui doivent 1 milliard de dollars (dont 700 millions de dollars pour les seuls pays subsahariens), ceux d'Amérique latine et des Antilles, 300 millions, tandis que la dette des pays asiatiques s'élève à 1,7 milliard de dollars. Il s'agit dans tous les cas de prêts accordés en vertu d'accords passés d'aide publique au développement.

Le gouvernement canadien a pris des mesures pour alléger le fardeau des créances au titre de l'APD qu'il détient sur un certain nombre de pays à faible revenu. Au cours de la Conférence de 1977 sur la coopération économique